



ACTUALITÉS

Action REACH/PME

Webinar



Le prochain webinar proposé dans le cadre de l'action REACH/PME : « **Que faire à réception d'une fiche de données de sécurité étendue (niveau 2) ?** » se déroulera le **14 mars 2013**.

Ce nouveau webinar (en français) fait suite à celui diffusé le 09 octobre 2012 (c.f. [lettre d'information N° 59](#)) et concerne tous les acteurs recevant une fiche de donnée de sécurité étendue. Ce webinar présentera des exemples issus du [guide pratique N°13](#) de l'ECHA et se concentrera également sur la préparation d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR) par les utilisateurs en aval et la communication des utilisations à l'ECHA.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC.

Calendrier et inscription [ici](#).

SVHC

Consultation publique

Dans le cadre de l'identification de nouvelles substances candidates à autorisation, l'ECHA lance une [consultation publique](#) concernant 10 substances. L'ECHA invite les parties intéressées à soumettre leurs commentaires sur ce projet d'ici le **18 avril 2013**.

Les substances concernées :

- Cadmium (N°CE 231-152-8) ;
- Oxyde de cadmium (N°CE 215-146-2) ;
- Phtalate de dipentyle (DPP) (N°CE 205-017-9) ;
- 4-Nonylphenol, ramifié et droit, éthoxylé ;
- 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4-(tert-butyl)-6-(sec-butyl)phénol (UV-350) (N°CE 253-037-1) ;
- 2-(2H-benzotriazole-2-yl)-4-(tert-butyl)-6-(sec-butyl)phénol (UV-328) (N°CE 253-037-1) ;
- 2,4-di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazole-2-yl)phénol (UV-327) (N°CE 223-383-8) ;
- 2-benzotriazole-2-yl-4,6-di-tert-butylphénol (UV-320) (N°CE 223-346-6) ;
- Pentadécafluorooctanoate d'ammonium (APFO) (N°CE 223-320-4) ;
- Acide pentadécafluorooctanoïque (PFOA) (N°CE 206-397-9).

Guide

Nanomatériaux

Le guide « *Nanomaterials in IUCLID 5 User Manual* » a été mis à jour.

Celui-ci contient des instructions à destination des déclarants de nanomatériaux.

La version 2.0 est disponible sur le [site d'IUCLID](#).

CLP

Webinar

Le **19 mars 2013**, l'ECHA propose un webinar en anglais : « **Demonstration of the C&L Platform** ».

Ce webinar donnera une vue d'ensemble de la plateforme d'échange C&L mise en place depuis le 31 janvier 2013 (c.f. [lettre d'information N°67](#)) et proposera des démonstrations sur ses principales fonctionnalités.

Inscription [ici](#).



REACH

ECHA

Rapport d'évaluation 2012

Le 27 février 2013, l'ECHA a publié, conformément à l'article 54 du règlement REACH son rapport d'évaluation 2012. Celui-ci présente les données détaillées et chiffrées des activités concernant l'évaluation, par l'ECHA, des dossiers d'enregistrement REACH et les résultats obtenus après ces évaluations.



De nouveau, l'ECHA conseille aux déclarants d'être pro-actifs et de mettre à jour sans tarder leurs dossiers d'enregistrement en suivant les recommandations indiquées dans le rapport d'évaluation.

Plus d'information...

Lacunes observées

En 2012, L'ECHA a effectué 354 contrôles de conformité, suite à la mise en place d'une nouvelle stratégie (lettre d'information N°58).

Suite à ces contrôles, il est apparu que la qualité des informations présentes dans les dossiers doivent être encore améliorées.

Les lacunes observées concernent :

- l'identification de la substance ;
- l'identification du matériel d'essai ;
- la clarté des informations sur l'utilisation et l'exposition de la substance ;
- l'utilisation de toutes les informations pertinentes disponibles ;
- l'utilisation de l'aide fournie par l'ECHA.

PME

Réduction des charges administratives

Depuis le 25 février 2013, tous les industriels ayant contacté l'ECHA (via la page du Helpdesk de l'ECHA) et rectifié l'information sur la taille de leur entreprise pourront bénéficier (sous certaines conditions) d'une réduction de 50% des charges administratives.

Ainsi, comme annoncé en novembre 2012 (c.f. lettre d'information N°62), il est fortement conseillé aux entreprises de vérifier qu'elles ont déclaré la taille exacte de leur entreprise afin d'éviter le paiement d'un complément de redevance.

De plus, l'ECHA se réserve le droit d'annuler les numéros d'enregistrement dès lors que le complément de redevance n'est pas acquitté par le déclarant.

Plus d'information...

www.reach-info.fr et www.clp-info.fr

► N° Indigo 0 820 20 18 16

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : enquête de satisfaction

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : questionnaire des besoins

